

Liaison Saint-Michel-de-Bannières / RD 820

Comité de suivi de la concertation

jeudi 9 juillet 2009 - Cressensac



Déroulé de la réunion

- Le contexte du projet
- Le point sur les études
- La démarche de concertation
- Les scénarios de concertation




Le contexte du projet

Le contexte du projet



Le contexte du projet

■ Points de repère

- 35 000 habitants sur le bassin de Biars-Bretenoux
- Troisième pôle d'emplois (Andros, Materne-Boin, Manucère ou Brown Europe)
- 35 mn de trajet pour rejoindre l'agglomération de Brive
- Circulation sur la RD 720 : 3 800 véhicules par jour dont 6,65 % de poids lourds (soit environ 250)

Le contexte du projet

■ Les enjeux du projet

- La desserte des pôles économiques (pôle de Biars-Bretenoux, future zone d'activité de Cressensac, aéroport de Brive-Souillac)
- L'aménagement d'itinéraires touristiques à haute valeur ajoutée environnementale
- L'amélioration de l'accès aux soins et aux établissements de santé
- L'effort en faveur de la sécurité routière

Le contexte du projet

■ Les objectifs du projet

- Favoriser l'accès des poids lourds en provenance du bassin de Biars-Bretenoux à l'A 20 Nord
- Renforcer la sécurité routière sur l'itinéraire RD 803 / RD 720
- Prévoir le maillage des futures zones d'activité
- Inscrire le projet routier dans une démarche exigeante de développement durable



Le point sur les études

Le point sur les études

■ Rappel des étapes antérieures

→ A l'origine du projet : tracé Vayrac - Condat - Turenne, avec accès à l'autoroute à Noailles par un barreau à Jugeals-Nazareth.

→ Dans le Lot, prise d'un arrêté de Déclaration d'utilité publique (DUP) en mai 2002.

→ En 2005, la Corrèze réoriente ses réflexions et se retire du projet.

→ Reprise des études dans le Lot et nouvelle concertation menée en 2007 et 2008.

→ La Corrèze rejoint le projet en 2008.

Le point sur les études

■ début 2009 : consultation des administrations

Présentation des études préliminaires et concertation inter-administrative lors de réunions

→ 23 février 2009 : avec la DIREN, le SDAP et la DRAC sur les aspects patrimoniaux (patrimoine bâti / patrimoine naturel).

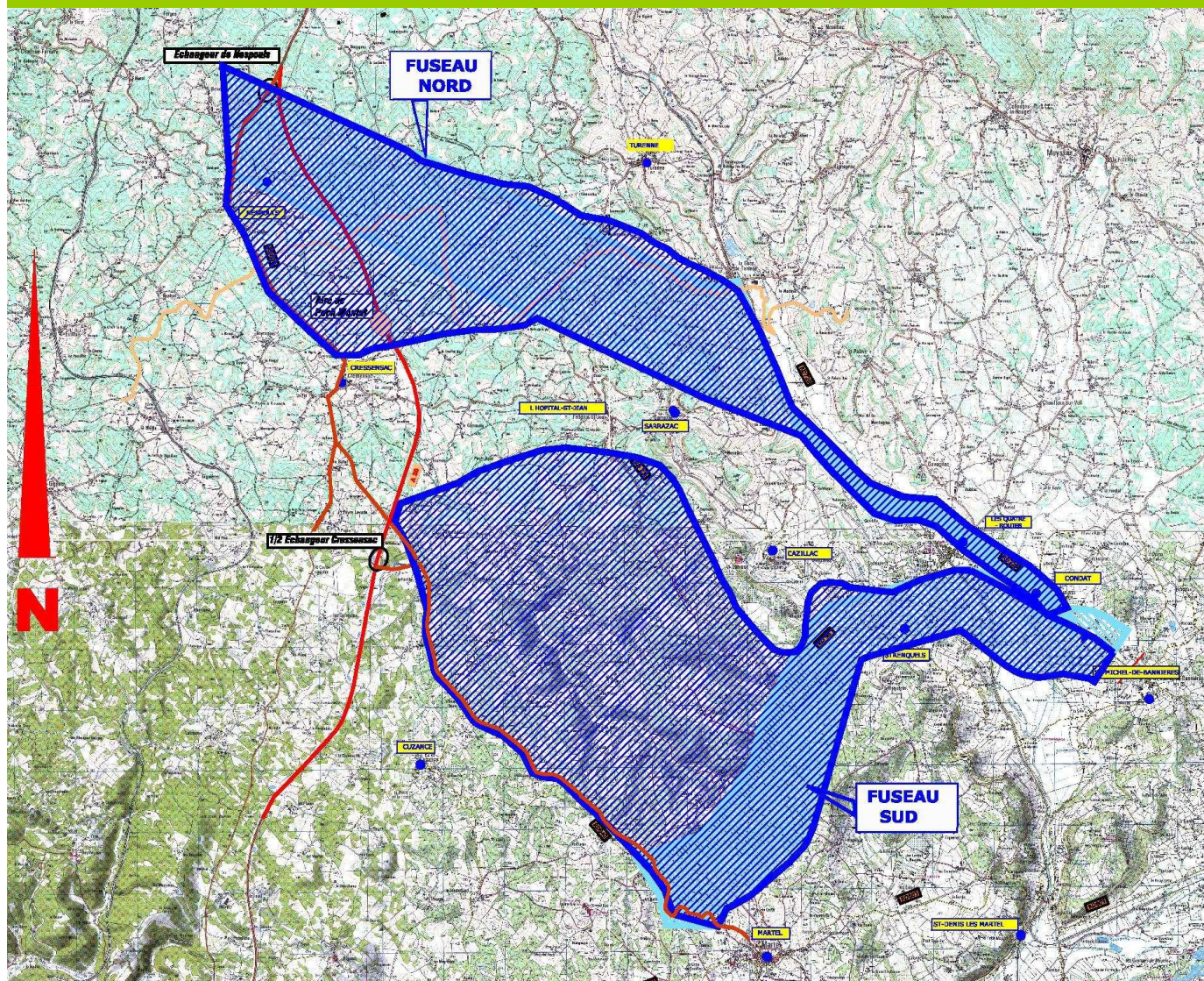
→ 12 mars 2009 : avec la DIREN, la DDEA et le SYMAGE sur la thématique de l'eau.

→ Au vu des remarques formulées lors de ces réunions, il est proposé d'élargir les fuseaux d'étude.

Le point sur les études

	2008				2009				2010				2011				2012				2013				2014				2015			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
ETUDES PRELIMINAIRES	■	■	■	■																												
ETUDES AVANT PROJET				■	■	■	■	■	■	■	■	■																				
ETUDES GEOTECHNIQUES				■	■	■	■	■	■	■	■	■																				
CONCERTATION				■	■	■	■	■	■	■	■	■																				
ETUDES D'IMPACT ET ENQUETE DUP													■	■	■	■	■	■	■	■												
ETUDES DE PROJET ET LOI SUR L'EAU																	■	■	■	■	■	■	■	■								
ACQUISITIONS FONCIERES																					■	■	■	■	■	■	■	■				
DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE																													■	■		
DEPLACEMENT DE RESEAUX																																
DCE																																
APPEL D'OFFRES																																
TRAVAUX																																
MISE EN SERVICE																																

Le point sur les études



Le point sur les études

■ De mars à septembre 2009 : relance des études techniques

→ Mars à juin 2009 : réalisation des dossiers de consultation des entreprises

- les études d'avant-projet ;
- les études géotechniques et géologiques ;
- la concertation et la communication sur le projet.

→ Septembre 2009 : lancement simultané des études d'avant-projet, géotechniques et géologiques.



La démarche de concertation

La démarche de concertation

■ La demande de la maîtrise d'ouvrage

- Analyser l'environnement du projet routier (contexte socio-économique, institutionnel...)
- Réaliser un diagnostic des attentes de la population
- Proposer une démarche de concertation adaptée à la demande
- Définir un plan d'action

La démarche de concertation

■ Méthodologie

→ Lancement de la commande le 15 mai 2009

→ Analyse documentaire et médiatique

réalisée à partir des courriers, articles de presse et comptes-rendus de réunion remis par le Conseil général du Lot, les acteurs rencontrés ou consultés sur Internet.

→ Enquête qualitative

- élaboration d'un panel et d'un guide d'entretien
- conduite de 17 entretiens

La démarche de concertation

■ Analyse du contexte

→ Les points de consensus

- amélioration de la desserte du bassin de Biars-Bretenoux
- conciliation entre développement durable et développement économique
- besoin de concertation
- attente d'une décision

→ Les points de divergence

- opportunité de ce projet routier
- choix des fuseaux
- modalités pratiques de concertation

La démarche de concertation

■ Attentes en matière de concertation

→ Des principes de concertation partagés

- transparence
- représentativité
- équité
- liberté d'expression
- écoute et dialogue
- prise en compte de tous les avis et contributions

La démarche de concertation

→ Des attentes différentes sur les modalités pratiques de la concertation

- organiser ou non des réunions publiques
- engager une consultation à la manière d'une enquête publique
- créer un comité de suivi interdépartemental et représentatif
- confier la présidence du comité de suivi à un fonctionnaire d'Etat (sous-Préfet)



Les scénarios de concertation

Les scénarios de concertation

■ Scénario type concertation confiée à la maîtrise d'ouvrage

→ La concertation est menée par la maîtrise d'ouvrage qui en définit seule les modalités et la durée (art. L 300-2 du Code de l'urbanisme).

→ La concertation porte sur les études techniques une fois qu'elles sont bien avancées.

→ Elle fait l'objet d'un bilan rédigé par les services de la maîtrise d'ouvrage. Ce bilan doit éclairer la décision des élus.

Les scénarios de concertation

■ Scénario type débat public

→ Un garant, personnalité indépendante, reconnue pour son éthique et son expérience du dialogue public, est choisi par la maîtrise d'ouvrage pour veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration du projet.

→ Le garant est chargé de :

- garantir l'information et l'expression des acteurs dans le cadre du débat public ;
- animer le débat public ;
- veiller à la transparence de l'information ;
- rédiger un compte-rendu factuel de la concertation pour éclairer la décision du maître d'ouvrage (pas d'avis sur le projet).

Les scénarios de concertation

■ Scénario type co-élaboration

→ Mené parallèlement aux études, ce scénario favorise la participation continue des acteurs à l'élaboration du projet grâce à :

- l'acquisition et l'approfondissement du projet et des enjeux ;
- l'expression d'avis dans un cadre structuré ;
- une validation des étapes au fil de l'eau.

→ Les modalités d'organisation

- ateliers de travail thématiques réguliers (aménagement du territoire, environnement et cadre de vie, foncier...)
- information du public *via* des réunions dans les territoires concernés, une information dans la presse locale et territoriale, sur un site Internet dédié...